

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**AFFAIRE 2026\_C\_013**

**MISE EN PLACE DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)**

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT DEUX AVRIL**, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16/04/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **47**.

Nombre de membres :

<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Absents</b>	<b>Total des votes</b>
<b>44</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Cindy SOUCANE, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Mario EDMOND, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSIMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Matthieu K/BIDY, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Madame Doly RAMSAMY, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Nathalie SEYCHELLES, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Monsieur Patrice ELLAMA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Madame Sidoleine PAPAYA donne procuration à Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Dominique PRIX donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS** qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

**AFFAIRE - 2026\_C\_013**

**MISE EN PLACE DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)**

---

Le Président informe que, par délibération en date du 3 septembre 2015 (affaire 2015-C093), une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été instituée conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts. Cette commission a pour finalité l'évaluation des charges transférées des communes membres à la communauté d'agglomération CIREST, lors de chaque nouveau transfert de compétence.

La CLECT rend ses conclusions en approuvant un rapport sur l'évaluation du transfert de charge, sur la base des règles définies par la loi. Ce rapport est adressé aux maires des communes membres. Il devra faire l'objet d'une approbation à la majorité qualifiée des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux de ces communes représentant les deux tiers de la population.

Il précise que l'article 32 de la loi °2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique complète l'article précité du Code général des impôts comme suit :

*« A la demande de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou du tiers des conseils municipaux des communes membres, la commission fournit une estimation prospective des charges susceptibles d'être transférées par les communes à l'établissement ou par ce dernier aux communes. Cette estimation prospective ne dispense pas la commission d'établir le rapport mentionné au septième alinéa du IV du présent article ».*

Cette commission se voit ainsi attribuée un rôle prévisionnel et prospectif.

En outre, la CLECT est créée par l'organe délibérant de la CIREST qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Afin de parer à l'éventuelle indisponibilité des futurs membres de la commission, il est proposé que cette commission soit composée de six membres titulaires et de six membres suppléants, à savoir un titulaire et un suppléant par commune.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
- **VU** l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts,
- **VU** la délibération n° 2015-C093 du 3 septembre 2015 relative à la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 0 « Pour »,**

- **DE VALIDER** les termes du présent rapport,
- **DE CRÉER** la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour le mandat 2026-2032 selon les modalités présentées ci-dessus,
- **DE VALIDER** la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, composée de deux membres titulaires et de deux membres suppléants pour chaque commune,
- **D'AUTORISER** à solliciter les conseils municipaux des communes membres afin qu'ils procèdent à la nomination de leurs représentants au sein de cette commission, selon la configuration envisagée dans la présente délibération,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance  
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,  
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER